

Je suis...	Montant de la cotisation
<ul style="list-style-type: none"> En activité, diplômé(e-s) en 2017, 2016 ou en 2015 En recherche d'emploi, quelle que soit l'année du diplôme Retraité(e-s) 	50 € <i>(75 € en couple)</i>
<ul style="list-style-type: none"> En activité, diplômé(e-s) en 2014, en 2013 ou en 2012 	75 € <i>(112,5 € en couple)</i>
<ul style="list-style-type: none"> En activité, diplômé(e-s) avant 2012 	100 € <i>(150 € en couple)</i>

Règle de calcul pour la cotisation couple : total des deux cotisations X 75%

Nom		Prénom		Promo	T
Nom conjoint(e)		Prénom conjoint(e)		Promo	T
Adresse personnelle					
Code Postal		Ville			
Téléphone perso		Email perso			
Nom de l'entreprise					
Fonction					
Adresse pro					
Code Postal		Ville			
Téléphone pro		Email pro			
Montant de ma cotisation 2017					€
Don pour soutenir ton association					+ €
Total					= €
Abonnement à la revue AgroMag (Tarif couplé à la cotisation uniquement)					+ 20 €
Total avec l'abonnement à AgroMag					= €
<input type="checkbox"/> OUI , je cotise à mon association « Les AgroToulousains » en 2015 et j'accepte que mes coordonnées personnelles et professionnelles figurent dans la base de données UniAgro, ainsi que dans l'annuaire (si tu souhaites que certaines de tes coordonnées ne soient pas publiées dans l'annuaire, merci de nous le préciser)					
Fait à					Le
Signature					

Les Conditions générales d'accès aux services d'UniAgro sont disponibles sur le site www.uniagro.fr

Règlement par chèque (ordre « Aliat - Les AgroToulousains ») à renvoyer à l'adresse
 Pauline messina Trésorière des AgroToulousains – Cotisations 2015
 26 rue Pétrelle
 75009 Paris

Conditions générales d'accès aux services des Associations de diplômés et d'UniAgro

L'accès aux services proposés par UniAgro et par les Associations des diplômés de l'enseignement national supérieur agronomique et agro-alimentaire est soumis :

- d'une part, à l'acceptation sans réserve de ces conditions générales,
- d'autre part, au paiement d'une cotisation à son Association de diplômés, et éventuellement d'un abonnement complémentaire.

La cotisation

- Quelle que soit la date de paiement dans l'année, la cotisation est valable pour l'année civile en cours (du 1er janvier au 31 décembre). Son montant est fixé de manière souveraine par chaque Association de diplômés.
- Pendant sa durée de validité, la cotisation ouvre l'accès aux services proposés par l'Association, ainsi qu'à ceux proposés par UniAgro. Certains services peuvent toutefois faire l'objet d'un abonnement complémentaire à la cotisation.

Les sites Internet

- Les sites Internet d'UniAgro et des Associations de diplômés sont accessibles à l'ensemble des internautes, Agros ou non, cotisants ou non. L'accès à certains espaces est toutefois réservé, selon les cas, aux Agros, aux cotisants, aux abonnés ou encore aux recruteurs.
- Pour accéder à ces espaces réservés, l'internaute doit s'identifier en entrant son login et son mot de passe dans la zone « espace personnel » située en haut de la page à droite. Un lien permet la communication des login et mot de passe inconnus ou oubliés.

L'annuaire en ligne

- L'annuaire en ligne est accessible sur les sites Internet.
- L'accès au détail des fiches est réservé aux cotisants et aux recruteurs abonnés à ce service. Pour tous les autres, ainsi que pour les internautes qui ne se sont pas identifiés, seule une liste contenant noms, prénoms, écoles et promotions est accessible.

UniAgro Carrières

- Hormis les ateliers coaching et certains événements payants, l'accès aux services proposés par UniAgro Carrières est gratuit, sous réserve du paiement de la cotisation annuelle. Le service de diffusion des offres d'emploi est inclus dans la cotisation.

La revue agro Mag

- L'abonnement à la revue agro Mag est souscrit pour une durée d'un an, soit 4 numéros. Cet abonnement prend effet à compter de la date d'enregistrement du paiement, ou à compter de la date de fin de l'abonnement précédent si un abonnement est déjà en cours.

Le Pack Jeune Diplômé

- Le Pack Jeune Diplômé est une formule complète incluant la cotisation pour l'année civile en cours (et donc l'accès au service de diffusion des offres d'emploi) et un an d'abonnement à la revue agro Mag.